



Gérer le trésor vert



Landry Robin est technicien forestier au Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) des Essarts. Christophe Rollier est responsable départemental à l'Office National des Forêts (ONF). Ils ont accepté de nous raconter les rouages de la gestion des forêts vendéennes.

UN EFFORT COLLECTIF

En 2010, les forêts ne couvraient que 5 % du territoire de la Vendée. Une goutte d'eau de 37 000 ha dans un océan de landes, de bosquets, de terres agricoles et urbaines. Mais cette proportion grandit. En dix ans, le taux de boisement vendéen a atteint 7 %. Ce patrimoine vert est administré, protégé et exploité par de nombreux acteurs. L'ONF en est un des plus connus, l'office étant en charge des forêts publiques, notamment des forêts domaniales. Or, 75 % des forêts françaises sont privées. Cela concerne 24 800 propriétaires vendéens.

Le CNPF est, comme l'ONF, un établissement public. Fondé dans les années 60, il est administré par des propriétaires forestiers élus. Son objectif : assurer la gestion durable des forêts privées, conseiller et former leurs propriétaires, et étudier la forêt. L'organisme permet notamment de rassembler les petits propriétaires, car ils sont 92 % dans la région à posséder moins de 4 ha. Les deux établissements travaillent avec les fédérations, syndicats et coopératives du territoire français pour gérer durablement nos terres forestières. Ils sont les garants de notre biodiversité, de nos ressources et de nos loisirs dominicaux. Un trésor rare en Vendée.

LEÇON D'HISTOIRE

« Il n'y a pas de forêt primaire en Vendée. » explique Landry. Depuis l'essor antique de l'agriculture, nos champs n'ont cessé de s'étendre. Alors qu'elles n'étaient que faiblement exploitées pour la chasse et l'habitat durant le Moyen-Âge, les forêts ont également été rongées par l'urbanisation des terres, quelques siècles plus tard. Sans oublier les contraintes de notre paysage côtier, naturellement plus sablonneux qu'arboré. Christophe évoque le petit âge glaciaire, responsable d'une baisse du niveau marin et donc, de l'expansion des terres nues. Mais il rappelle une exception importante : « au XIXe siècle, les champs de sable menaçaient les terres agricoles. Un décret napoléonien a alors lancé une grande politique de boisement pour fixer

ce sable. » Sur le littoral, comme dans la forêt d'Olonne, les arbres n'ont que 200 ans.

LE PARC VENDÉEN EST RESILIENT

Les deux hommes le disent, notre patrimoine vert est faible, mais en bonne santé. « Nos forêts vendéennes souffrent du réchauffement climatique, comme partout en général, même si la situation dans notre département n'est pas catastrophique. » Christophe précise : « elles ne sont pas sérieusement menacées, car nos essences sont relativement adaptées aux chaleurs. » Pour autant, les défis environnementaux n'épargnent personne, pas même les Vendéens. « L'augmentation de la température et le déficit hydrique peuvent entraîner des maladies » détaille Landry. Un manque d'eau est également observé par l'ONF. « Nos arbres sont grands, et demandent donc beaucoup d'eau, ce qui génère des dépérissements. » Le châtaignier est particulièrement touché. « On constate une coloration noirâtre, un organisme à mi-chemin entre le champignon et l'algue qui vient du sol et qui nécrose la racine de l'arbre décrit Landry. C'est ce que l'on appelle la maladie de l'encre. C'est un problème national. »

IMPORTER DU PATRIMOINE GÉNÉTIQUE

Pour pallier l'inadaptation de nos essences aux changements climatiques, l'ONF et le CNPF expérimentent, notamment dans les plantations. Landry

détaille : « Nous nous appuyons sur une liste de plants réglementés. La situation géographique, la génétique, les écosystèmes et l'analyse des sols sont pris en considération, tout comme la végétation qui se développe autour, les problèmes sanitaires éventuels et l'évolution du climat. Nous avons développé un outil informatique de collecte de ces informations sur le territoire. »

Les essences d'arbres locales sont privilégiées, mais pas toujours suffisantes. Dans la forêt de Mervent-Vouvant, l'ONF a planté des chênes Sessiles. Déjà présente sur place, cette essence résiste mal aux coups de chaud. Alors, l'office a ramené des spécimens d'Aquitaine, dans l'espoir de mêler leur patrimoine génétique, mieux adapté, à celui de leurs nouveaux voisins.

Protégée par le régime forestier, « la forêt publique vendéenne ne peut pas diminuer » assure Christophe. Si l'ONF ne plante pas dans l'objectif d'étendre ses parcelles, cela n'empêche pas notre patrimoine forestier de croître. D'autant que la réglementation impose une forte compensation si la forêt devait être altérée par un projet d'intérêt public.

PRENDRE SOIN

Sur place, les équipes s'activent pour protéger, couper, planter, dégager, étudier et préparer la forêt à l'accueil du public. Sur le département, 10 techniciens de l'ONF - anciennement appelés garde-forestiers - assurent la gestion courante des bois. 12 ouvriers s'occupent, eux, d'installer l'équipement, tracer les sentiers et effectuer

les travaux sylvicoles indispensables à l'entretien de nos espaces verts publics. Et puis Landry souligne l'importance du dialogue avec le grand public : « Il paraît essentiel de sensibiliser davantage sur le travail du CNPF et ses missions, pour faire connaître le milieu... tous doivent aussi savoir que l'entretien efficace de nos forêts actuelles fait partie de la sylviculture, on ne peut pas compter que sur la plantation. » Dans cet objectif, des réunions de vulgarisation accessibles au grand public sont animées par les techniciens du CNPF. Un motto : comprendre nos forêts pour mieux en prendre soin.

7% c'est la couverture forestière en Vendée. Avec une superficie de 5 518 hectares, la forêt de Mervent est le plus grand massif forestier de Vendée.

En région Pays de la Loire, **120 359 HECTARES**

sont certifiés PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), un label qui entend "garantir au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables".